



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/AC.96/SR.621
10 octobre 2008

Original: FRANÇAIS

COMITÉ EXÉCUTIF DU PROGRAMME DU HAUT-COMMISSAIRE
DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS

Cinquante-neuvième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 621^e SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 7 octobre 2008, à 15 heures

Présidente: M^{me} THOMPSON (Costa Rica)

(Vice-Présidente)

SOMMAIRE

DÉBAT GÉNÉRALE (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances du Comité exécutif seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

La séance est ouverte à 15 h 20.

DÉBAT GÉNÉRAL (point 4 de l'ordre du jour) (*suite*)

1. M. O CEALLAIGH (Irlande) dit que son pays s'associe à la déclaration faite par le représentant de la France au nom de l'Union européenne et que la protection de ceux qui sont contraints de partir du fait de l'oppression et des conflits doit rester une priorité pour tous, même lorsque d'autres titres font la une des journaux. L'Irlande reste un fervent défenseur du HCR. Au niveau international, elle travaille main dans la main avec l'organisation de longue date et au niveau national, elle est particulièrement reconnaissante de l'aide que le Haut-Commissariat lui a apportée aux fins de l'élaboration de sa législation en matière de migrations et d'asile et de la formation des personnels chargés des procédures de détermination de l'asile. M. O Ceallaigh exprime la préoccupation de sa délégation face aux déplacements massifs de populations qu'engendrent les crises actuelles à travers le monde notamment au Tchad, où l'Irlande a envoyé des troupes dans le cadre de la mission EUFOR. Il déplore que les travailleurs humanitaires soient directement pris pour cible par des groupes armés en Afghanistan.

2. Très attachée au fonctionnement efficace et coordonné du système des Nations Unies, l'Irlande se félicite de la participation du HCR aux divers mécanismes de financement et fonds communs mis en place pour accroître la rapidité et l'efficacité de l'intervention humanitaire. Elle espère que pour venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin dans les pays où se côtoient des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et des populations hôtes le HCR saura veiller à ce que les activités mises en œuvre participent d'une stratégie globale impliquant d'autres organisations et agences humanitaires, notamment dans le cadre de l'initiative «Unis dans l'action».

3. L'Irlande se félicite que le HCR ait récemment choisi de s'intéresser de très près aux réfugiés en situation prolongée et, même si le retour reste la meilleure des solutions pour la plupart d'entre eux, certains programmes visant à les intégrer pleinement dans un pays hôte (réfugiés burundais en Tanzanie par exemple) peuvent être une source d'inspiration. À cet égard, l'Irlande encourage les pays à participer au programme de réinstallation. Enfin, l'Irlande est favorable à la soumission par tous les États membres d'une note actualisée sur les progrès enregistrés dans la mise en œuvre au niveau national de l'Agenda pour la protection et est persuadée que le processus de réforme structurelle et de gestion dans lequel le HCR s'est engagé lui permettra à l'avenir de s'acquitter encore mieux de son mandat.

4. M. STROHAL (Autriche), qui fait sienne la déclaration prononcée par le représentant de la France au nom de l'Union européenne, salue l'initiative du Haut-Commissaire en faveur des réfugiés en situation prolongée, qui vise à trouver des solutions durables à leurs problèmes. À cet égard, l'Autriche se réjouit de la tenue en décembre du «Dialogue sur les défis de la protection» et de l'appel lancé par le Haut-Commissaire dans sa déclaration liminaire en faveur de l'organisation au cours de l'année à venir d'un grand débat systématique sur l'action que doit mener la communauté internationale face au phénomène complexe et croissant du déplacement forcé. Elle se félicite en outre de l'accent que le HCR a mis récemment sur la prévention de la violence sexuelle et sexiste, ainsi que de la participation active du Haut-Commissariat à la réforme en cours du système humanitaire, notamment dans le cadre de l'initiative «Unis dans l'action», et de la mise en pratique de l'approche modulaire. Elle estime enfin que les processus de changement de structure et de gestion, ainsi que de décentralisation et de régionalisation dans

lesquels le HCR s'est engagé permettront de dégager des ressources supplémentaires aux fins de la réalisation pleine et entière de son mandat.

5. M. GOODERHAM (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) fait remarquer que même si 2008 aura été une année de tous les défis pour la communauté humanitaire l'espace humanitaire, lui, n'en finit pas de rétrécir. En outre, il est de plus en plus difficile d'accéder aux populations dans le besoin et la sécurité des travailleurs humanitaires est remise en cause dans certains pays. Face à ce constat, il est donc primordial de disposer d'un système d'intervention adapté. Dans cette optique, le Royaume-Uni défend ardemment la réforme en cours, qui vise notamment à renforcer la coopération entre les différents acteurs concernés dans le cadre d'une approche modulaire, et exhorte le Haut-Commissaire à poursuivre dans cette voie. Il invite aussi le HCR à aller au-delà de son mandat initial – la protection des réfugiés – pour venir en aide à tous les autres groupes vulnérables qui sont dans le besoin.

6. Le Royaume-Uni entend par ailleurs profiter de la présidence des Consultations annuelles tripartites sur la réinstallation du HCR pour la période 2008-2009, qu'il doit tout prochainement assumer, pour mettre la question de l'intégration des réfugiés réinstallés et du règlement de certaines situations de réfugiés prolongées au centre du débat et étudier les diverses solutions durables que sont la réinstallation, certes, mais aussi le retour volontaire et l'intégration sur place. Il encourage à cet effet les États qui ne l'auraient pas fait à mettre sur pied des programmes de réinstallation.

7. M. SIKANETA (Zambie) dit que son pays s'associe à la déclaration faite par le représentant de la Côte d'Ivoire au nom du Groupe africain. Il souligne d'emblée la nécessité pour le HCR de collaborer efficacement avec les États membres, les institutions spécialisées de l'ONU et les opérateurs humanitaires afin de toucher un maximum de bénéficiaires sur le terrain. Face au nouveau défi que représentent les migrations forcées, l'on ne peut plus continuer d'ignorer la situation difficile dans laquelle se trouvent les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. À cet égard, la Zambie se réjouit que le HCR et l'Union africaine prévoient d'organiser l'année prochaine un sommet spécial des chefs d'État et de gouvernement sur les réfugiés, les rapatriés et les déplacés internes africains et se félicite des travaux en cours concernant l'élaboration d'une convention sur la protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays à l'échelle du continent africain.

8. Si le retour à une paix relative dans la région et les efforts continus déployés par la communauté internationale pour s'attaquer aux causes véritables du problème des réfugiés ont permis à des milliers de réfugiés vivant en Zambie depuis plus de trente ans de rentrer chez eux, la présence dans le pays de réfugiés provenant de la République démocratique du Congo reste massive et un certain nombre de cas de réfugiés angolais sont toujours en instance. La Zambie attend donc avec impatience le prochain Dialogue du HCR sur les défis de la protection au mois de décembre.

9. Croyant à l'idée selon laquelle un problème partagé est un problème résolu, la Zambie lance un cri d'alarme concernant l'avènement possible d'une crise alimentaire, le Programme alimentaire mondial ayant récemment fait part au Gouvernement de sa volonté de couper, au 31 décembre 2008, les vivres aux quelque 5 000 réfugiés, principalement en provenance d'Angola, dont il s'occupe, au motif que ces derniers sont des réfugiés de trop longue date. Elle s'inquiète également du retour dans le pays d'un certain nombre de réfugiés angolais qui avaient été rapatriés, phénomène qui remet en cause l'efficacité et la durabilité des programmes

de réintégration dans les pays d'origine. Elle en appelle donc à la coopération entre le HCR et les gouvernements des pays d'origine et enjoint la communauté internationale à consacrer davantage de ressources au développement des zones de retour. En conclusion, M. Sikaneta déclare que la Zambie se félicite de faire partie des huit pays pilotes concernés par l'initiative du Haut-Commissaire concernant l'évaluation des besoins globaux, remercie le Gouvernement danois de son soutien dans le cadre du Projet de renforcement des capacités de protection et réaffirme sa détermination à honorer toutes les obligations qui lui incombent en vertu des conventions auxquelles elle est partie.

10. M^{me} GOMEZ OLIVIER (Mexique) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République dominicaine au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Elle rappelle que le Mexique a une longue tradition d'accueil et de protection des réfugiés, dont il reconnaît la contribution au développement économique, politique et culturel du pays. Réaffirmant son attachement à la Convention de 1951 et au Protocole de 1967 qui s'y rapporte, ainsi qu'à la Déclaration de Carthagène de 1984 en tant qu'instruments juridiques de base du régime de protection internationale des réfugiés, le Mexique a récemment entrepris de transposer les dispositions fondamentales de ces instruments internationaux en droit interne. Le projet de loi élaboré pour ce faire régit notamment les droits au non-refoulement, au regroupement familial et au libre exercice d'une activité lucrative sur le territoire national.

11. Concrètement, le Mexique accorde le statut de réfugié à quiconque en fait la demande et répond aux critères établis, indépendamment du pays d'origine. La Commission mexicaine d'aide aux réfugiés, avec l'appui du Conseil national de lutte contre la discrimination, met en œuvre des activités visant à promouvoir l'intégration rapide des réfugiés au plan local. Dans le cadre du Plan d'action de Mexico, le Mexique envisage de mettre sur pied un programme pilote de réinstallation solidaire pour les réfugiés. Estimant que les flux migratoires mixtes sont un défi majeur pour la communauté internationale, il s'inquiète du durcissement actuel des politiques migratoires de certains États, qui ont pourtant le devoir de protéger la vie et l'intégrité physique de tout individu et de veiller au respect de ses droits fondamentaux, quel que soit son statut migratoire. Le Mexique est convaincu que les Principes directeurs sur le déplacement interne de l'Assemblée générale des Nations Unies constituent à cet égard un cadre de protection approprié.

12. M. YIMER (Éthiopie) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de la Côte d'Ivoire au nom du Groupe africain. Il indique que le nombre total de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays dont le HCR a la charge dans le monde a encore augmenté pour s'établir en 2008 à quelque 31,7 millions de personnes. Au cours de l'année écoulée, l'Éthiopie a certes pu organiser quelques opérations de retour mais elle s'inquiète non seulement de la reprise des conflits et de l'insécurité qui continue de régner dans certaines régions d'Afrique, notamment en Somalie, dans la mesure où ces situations sont généralement sources de nouveaux déplacements, mais aussi de l'étendue de la crise alimentaire actuelle. À cet égard, elle rend hommage au HCR pour les secours d'urgence qu'il réussit néanmoins à fournir à ses bénéficiaires et pour l'appui qu'il apporte au Programme alimentaire mondial, notamment aux fins de la distribution de nourriture.

13. Il convient, dans le contexte des flux migratoires mixtes, d'identifier les personnes ayant réellement besoin d'une protection internationale et de leur garantir un accès à une procédure d'asile convenable. Jugeant tout à fait regrettable que tant de candidats à l'exil trouvent encore la mort en tentant de gagner des côtes étrangères, le Gouvernement éthiopien a participé en mai 2008 à une conférence régionale organisée au Yémen, qui visait à élaborer un plan régional

d'action en 10 points pour la prise en compte des flux migratoires mixtes en provenance de la Corne de l'Afrique.

14. L'Éthiopie a pour tradition de protéger et d'aider les réfugiés de divers pays. À l'heure actuelle, le pays accueille 86 000 réfugiés, principalement en provenance d'Érythrée, du Soudan et de Somalie. Le programme de retour des réfugiés soudanais lancé en 2006 suit son cours, si bien que trois camps de réfugiés à l'ouest du pays ont pu être fermés suite au retour, dans leur pays, de plus de 35 000 réfugiés soudanais. Au cours de la réunion de la Commission tripartite sur le retour volontaire des réfugiés soudanais vivant en Éthiopie, qui a eu lieu le 18 septembre dernier à Addis-Abeba, les participants ont prévu de rapatrier 12 000 réfugiés en 2009, soit près de la moitié de la population actuelle des deux camps restants. Même si l'Éthiopie ne fait pas partie des huit pays pilotes qui ont été choisis pour la mise en œuvre de l'initiative «Unis dans l'action» concernant l'aide humanitaire au développement, elle s'efforce de remettre en état les zones mises à mal par le séjour des réfugiés et d'utiliser les infrastructures existantes dans les camps qui ont été fermés pour l'amélioration des conditions de vie des anciennes communautés d'accueil. Elle a toutefois besoin de l'aide internationale pour mener à bien cette tâche.

15. Du fait de la crise humanitaire en Somalie, l'Éthiopie assiste à un nouvel afflux de réfugiés arrivant du sud de ce pays. Au total, 21 000 réfugiés somaliens vivent actuellement dans les trois camps qui ont été ouverts dans l'est du pays et quelque 10 000 demandeurs d'asile se trouvent dans un centre de transit, dans l'attente d'une décision. En outre, le pays accueille aujourd'hui plus de 30 000 réfugiés érythréens et leur nombre ne cesse d'augmenter. Comme il s'agit principalement de jeunes hommes en provenance des villes, le Gouvernement éthiopien a pris des mesures pour leur permettre de vivre en ville pour autant qu'ils puissent subvenir eux-mêmes à leurs besoins, de rejoindre d'éventuels membres de leur famille présents dans le pays ou de s'inscrire dans les établissements d'enseignement supérieur publics ou privés, moyennant le paiement des droits d'inscription. Compte tenu de la charge énorme qui pèse sur elle, l'Éthiopie appelle donc les pays donateurs et les organisations humanitaires à lui fournir une aide internationale d'urgence supplémentaire.

16. M. GARGOUM (Observateur du Cameroun) dit que sa délégation souscrit pleinement aux vues exprimées au nom du Groupe des États d'Afrique par le représentant de la Côte d'Ivoire. Le Cameroun, fidèle à sa tradition d'hospitalité et de solidarité, accueille sur son territoire des hommes et des femmes en quête de paix et de sécurité. À l'afflux des éleveurs nomades de l'ethnie bororo centrafricaine depuis 2005, s'est ajoutée l'arrivée massive de ressortissants tchadiens fuyant les événements survenus au Tchad en février 2008. Au 30 septembre 2008, le Cameroun comptait 78 586 réfugiés, dont 62 315 provenant de la République centrafricaine, 10 600 du Tchad, 2 871 du Nigéria, 1 377 du Rwanda et 675 de la République démocratique du Congo. Au début de 2008, la communauté internationale apportait encore son soutien au Gouvernement camerounais face à l'afflux de populations tchadiennes dans les provinces septentrionales du Cameroun. Beaucoup de ces déplacés sont aujourd'hui retournés au Tchad. Des négociations sont envisagées pour la signature d'un accord tripartite Cameroun-Tchad-HCR en vue du rapatriement volontaire des 4 236 réfugiés tchadiens du camp de Langui au nord du Cameroun. La visite effectuée récemment au Cameroun par la responsable du bureau Afrique du HCR a été particulièrement utile. Le Cameroun se félicite de la décision prise par le HCR de renforcer qualitativement et quantitativement sa présence sur le territoire camerounais et s'engage à lui apporter toute l'assistance nécessaire à cette fin.

17. M. UZÜMCÜ (Turquie) dit que l'augmentation récente du nombre de réfugiés et des autres populations relevant du mandat du HCR crée de plus grands défis, et qu'aucune organisation internationale ni aucun pays ne peuvent faire face seuls à des problèmes de cette ampleur. La coopération et la solidarité internationales sont donc impératives. Organisme chef de file sur ces questions, le HCR est devenu beaucoup plus efficace qu'auparavant. La Turquie accueille avec satisfaction l'achèvement du processus de délocalisation et ne doute pas que la décentralisation, la régionalisation et la nouvelle structure budgétaire amélioreront encore l'efficacité du HCR et sa capacité à intervenir rapidement. Par ailleurs, elle attache beaucoup d'importance aux activités de formation du HCR à l'intention des experts nationaux.

18. S'il est encourageant de voir que nombre d'engagements formulés en 2007 ont été tenus, il n'en reste pas moins que l'amélioration du sort des personnes déplacées exige l'adoption de nouvelles mesures collectives. Ces mesures concernent en particulier la recherche de solutions durables, des réformes structurelles et le renforcement du dialogue. Certains intervenants ayant souligné la nécessité d'un rôle accru des pays de transit dans la lutte contre la traite d'êtres humains, la Turquie estime, en tant qu'État de transit, qu'aucun pays ne peut résoudre seul ce problème, et appelle de ses vœux une pleine coopération internationale.

19. M^{me} METSANDI (Estonie) souscrit à la déclaration faite par la France au nom de l'Union européenne et souligne que devant l'accroissement récent du nombre de réfugiés et de personnes déplacées dans le monde, une action concertée et un dialogue constructif sont plus que jamais nécessaires. S'agissant de la réforme du HCR, la délégation estonienne attache une importance particulière au rapport coût-efficacité, au souci d'éviter les doubles emplois et à la transparence, et se félicite des processus de décentralisation et de régionalisation menés en ce sens. Soulignant l'importance de la formation, la délégation estonienne remercie le HCR pour sa coopération et son aide dans la formation et l'élaboration de matériel didactique à l'intention des gardes frontière estoniens. L'Estonie étant située à la frontière extérieure de l'Union européenne, il est très important de pouvoir faire la différence entre les réfugiés qui ont besoin de la protection internationale et les personnes qui tentent d'entrer illégalement dans l'Union.

20. Le soutien de l'Estonie aux opérations du HCR a régulièrement augmenté – tant au titre de sa contribution au budget ordinaire du HCR que suite aux appels de fonds. L'examen des progrès accomplis par les États dans l'application de l'Agenda pour la protection est une initiative bienvenue et utile pour avoir une idée générale des résultats obtenus, recenser les difficultés et aider les États à améliorer encore leurs plans d'action nationaux. Enfin, la délégation estonienne soutient l'action du HCR dans la recherche de solutions durables, et attend à cet égard avec intérêt la tenue en décembre prochain du Dialogue du Haut-Commissaire sur le thème des situations de réfugiés prolongées.

21. M. VERROS (Grèce) souscrit pleinement à la déclaration faite par le représentant de la France au nom de l'Union européenne. Il remercie le HCR pour son intervention rapide et ponctuelle dans la récente crise en Géorgie, initiative que la Grèce soutient au moyen d'une contribution volontaire. Les situations désespérées auxquelles on assiste en Méditerranée, comme l'a indiqué la présidence de l'Union européenne, sont un grave problème, face auquel les pays de transit doivent intensifier leur coopération avec le HCR et réaffirmer leur détermination à lutter contre la traite d'êtres humains. La Grèce soutient résolument la recherche de solutions durables par le HCR en faveur des réfugiés irakiens, qui restent une préoccupation sérieuse pour les pays voisins et aussi pour la Grèce. Elle salue la détermination du Haut-Commissaire à mener des réformes structurelles et de gestion afin de réorienter davantage

les ressources du HCR vers le terrain. Elle soutient résolument la participation du HCR à l'initiative «Unis dans l'action» et à des partenariats stratégiques avec d'autres organismes humanitaires.

22. Face aux problèmes que connaît l'Europe en matière d'asile, la Grèce soutient pleinement l'initiative de la présidence française de l'Union européenne en faveur d'un espace européen commun pour l'asile et s'est proposée pour accueillir le siège du bureau d'appui européen pour l'asile une fois celui-ci créé. Du fait de ses longues frontières maritimes, la Grèce est soumise depuis cinq ans à des pressions intenses, enregistrant 112 000 entrées illégales en 2007. Les demandes d'asile, souvent motivées par des raisons économiques, ont augmenté de 431 % entre 2004 et 2007. Ce phénomène concerne de nombreux autres pays. Confrontée à cette situation, la Grèce n'en continue pas moins, sans réserve et de façon inconditionnelle, de garantir la protection des personnes relevant de la Convention de 1951 et de son Protocole additionnel de 1967. Un effort systématique est ainsi mené aux fins d'une amélioration des procédures d'asile et des conditions d'accueil. La Grèce coopère étroitement avec le HCR au règlement de toutes les questions en suspens.

23. La Grèce est déterminée à lutter contre la traite des êtres humains, en la réprimant, mais aussi par la prévention. Un plan d'action national visant à protéger et à aider les victimes de la traite des personnes a été élaboré et un comité interministériel a été chargé de son application. Un nombre important de passeurs et de trafiquants ont été arrêtés aux frontières terrestres et maritimes. Une action préventive est menée dans un certain nombre de pays voisins au moyen de programmes d'assistance et d'information à l'intention des victimes potentielles de la traite, en particulier les femmes, l'un des groupes les plus vulnérables. Un mémorandum de coopération a été signé avec le HCR concernant les femmes et les filles, les réfugiés et les demandeurs d'asile. Enfin, la délégation grecque informe le Comité exécutif qu'entre janvier et août 2008, les gardes-côtes grecs ont sauvé la vie de 4 137 personnes au cours de 217 opérations de recherche et de sauvetage.

24. M. GUTERRES (Haut-Commissaire pour les réfugiés), répondant à ces interventions, remercie le représentant de l'Irlande, pays dont la contribution de plus en plus importante est très utile, et lui sait gré de ses observations sur le dévouement du personnel du HCR. Il remercie le représentant de l'Autriche pour ses remarques sur la protection dans le cadre des opérations et l'attention particulière qui doit être accordée à la violence sexiste, qui est l'un des aspects les plus choquants de ce qui peut se produire dans des camps de réfugiés. M. Guterres remercie le représentant du Royaume-Uni et attend beaucoup de la présidence britannique des Consultations annuelles tripartites du HCR sur la réinstallation, notamment pour ce qui est de mobiliser de nouveaux pays de réinstallation afin de pouvoir proposer des possibilités plus nombreuses aux réfugiés. Il exprime sa profonde gratitude à la représentante de la Zambie pour l'effort considérable de son pays en faveur des réfugiés depuis de nombreuses années et souligne l'engagement du HCR dans le dialogue avec la République démocratique du Congo et l'Angola concernant le rapatriement des réfugiés de ces deux pays; à propos du problème de sécurité alimentaire qui subsiste pour certains groupes de réfugiés angolais, il indique que des consultations sont en cours avec le Programme alimentaire mondial (PAM) et les donateurs afin d'apporter des solutions adaptées.

25. M. Guterres félicite le Mexique pour la nouvelle législation en matière d'asile, qui perpétue une longue tradition d'accueil à l'égard des réfugiés dans ce pays. Il souscrit au point de vue de la représentante du Mexique selon lequel, dans le contexte de flux migratoires mixtes,

les droits fondamentaux de toutes les personnes doivent être respectés indépendamment de leur statut. Le non-respect des droits des migrants rend plus difficile celui du principe de protection des réfugiés. À propos des problèmes de réfugiés en Éthiopie, dont le représentant de ce pays a donné une description très complète, M. Guterres souligne que le HCR est pleinement conscient de la charge croissante que représente la présence des réfugiés érythréens en Éthiopie et a renforcé son niveau d'engagement à cet égard, même si davantage devrait être fait. Le HCR travaille actuellement avec l'Équipe de pays des Nations Unies en Éthiopie pour veiller à ce que des programmes de réadaptation efficaces soient proposés. Enfin, M. Guterres lance un appel à l'Éthiopie pour ouvrir des espaces humanitaires dans les régions où l'accès reste limité.

26. En réponse à l'intervention de l'Observateur du Cameroun, M. Guterres souligne l'engagement du HCR à renforcer sa présence et sa capacité d'action dans le pays, qui accueille un nombre important de réfugiés. Le cas de la République centrafricaine ne fait pas seulement partie des crises oubliées, c'est une crise qui n'a jamais été reconnue, et l'effort de solidarité du Cameroun envers les réfugiés centrafricains n'en est que plus remarquable. Le HCR s'engage à mener une campagne plus efficace pour la reconnaissance de ce problème. Répondant au représentant de la Turquie, M. Guterres dit être pleinement conscient de l'environnement complexe des pays comme la Turquie, qui sont à la fois des pays d'origine, d'asile et de transit; il souhaite travailler plus étroitement avec le Gouvernement turc sur les moyens de garantir la protection dans un tel environnement. Il saisit cette occasion pour exprimer l'espoir que les réserves de ce pays à la Convention de 1951 pourront rapidement être levées. S'adressant à la représentante de l'Estonie, il souligne que le programme de formation des gardes frontière évoqué par elle illustre bien comment il est possible aux pays de définir la politique d'immigration de leur choix tout en gérant leurs frontières avec le souci de la protection, en faisant en sorte que les personnes qui ont besoin d'une protection soient effectivement reconnues et admises sur le territoire avec la possibilité d'obtenir l'asile. Enfin, M. Guterres répond au représentant de la Grèce que le HCR a bien conscience des pressions auxquelles ce pays est soumis du fait de sa situation géographique et du contexte actuel – notamment les conflits au Moyen-Orient – et souhaite coopérer encore mieux avec lui. Il souscrit à la nécessité pour la communauté internationale de se mobiliser pour combattre ce crime parmi les plus odieux dans le monde contemporain qu'est la traite des êtres humains.

27. M^{me} MAHAWAR (Inde) dit que la protection doit rester au cœur de l'activité du HCR. Le rapatriement volontaire reste selon l'Inde la meilleure solution et la plus durable. La stratégie des « quatre R » (rapatriement, réintégration, réhabilitation et reconstruction) a donné de bons résultats dans certains pays et cette approche doit être renforcée. Il importe d'engager rapidement le relèvement et la reconstruction pour que les rapatriés puissent se réintégrer durablement. L'aide aux pays en développement, notamment afin de créer des débouchés économiques, est particulièrement importante à cet égard. L'attention portée aux situations de déplacement interne ne doit pas aboutir à ce que l'on néglige les réfugiés, qui demeurent l'objet premier du mandat du HCR et de ses ressources limitées. La responsabilité première des personnes déplacées incombe aux États membres. Le HCR doit jouer un rôle dans les situations de personnes déplacées à la demande expresse des États concernés. Concernant les situations de flux migratoires mixtes, phénomène mondial et sujet de débat actuel, la délégation indienne souligne l'importance du renforcement des compétences et des capacités pour la différenciation des réfugiés et des migrants économiques afin de mieux répondre aux besoins de protection des réfugiés. Les liens entre pauvreté et mouvements de réfugiés doivent être pris en considération. L'action pour le développement à l'échelle mondiale, notamment dans le contexte des objectifs

du Millénaire pour le développement, doit sous-tendre les initiatives internationales visant à répondre aux besoins humanitaires et de réintégration des réfugiés.

28. L'Inde se conforme au principe de non-refoulement et mène à l'égard des réfugiés une politique de non-discrimination, de liberté religieuse, de libre accès aux tribunaux, etc. D'année en année, elle a garanti la protection de nombreux réfugiés et géré avec succès les rapatriements vers le pays d'origine dans le cadre d'accords bilatéraux. Elle accroît sa coopération avec le HCR, avec lequel elle a tenu cette année ses premières consultations bilatérales officielles de haut niveau, qui ont été l'occasion d'échanges fructueux.

29. M. KUSSUMUA (Observateur de l'Angola) déclare que la récession économique mondiale et la hausse sans précédent des coûts des denrées alimentaires et de l'énergie pourraient compromettre l'action des organismes humanitaires en raison de la baisse des ressources disponibles. Il estime que cette situation exige la création d'un partenariat plus solide entre les pays concernés dans le cadre de la coopération Nord-Sud. Depuis 2002, le Gouvernement angolais a conduit avec succès un processus de réconciliation nationale qui a récemment débouché sur des élections législatives jugées exemplaires par la communauté internationale. Le nouveau Gouvernement continuera à mettre en œuvre le programme de reconstruction du pays, axé sur quatre objectifs stratégiques majeurs: bonne gouvernance; mise en œuvre d'une politique macroéconomique durable et cohérente; rénovation des infrastructures; protection sociale et défense des droits fondamentaux des citoyens.

30. La stabilité actuelle en Angola incite de nombreux citoyens angolais réfugiés dans les pays voisins à revenir dans leur pays d'origine. Le Gouvernement angolais mène actuellement des projets d'aide au rapatriement de ces réfugiés dans des conditions de dignité, et il réitère aux gouvernements des pays voisins son engagement à mettre en place un plan commun pour trouver des solutions durables à cette situation. À cet égard, le soutien du Haut-Commissariat continuera d'être indispensable car les pays d'asile ne disposent pas de ressources suffisantes pour garantir le rapatriement volontaire de ces réfugiés. L'Angola compte sur l'assistance du HCR pour élaborer une politique en matière d'asile, de rapatriement et de réinsertion permettant d'éviter que les mesures de lutte contre la migration irrégulière portent préjudice aux réfugiés habilités à bénéficier d'une protection internationale.

31. M. AMIRBAYOV (Observateur de l'Azerbaïdjan) constate que le nombre de réfugiés et de personnes déplacées dans leur propre pays continue d'augmenter et s'étend à de nouvelles régions, en raison principalement des conflits armés et de l'extrême pauvreté. Chaque année, des milliers de personnes tentent d'atteindre l'Europe et les pays développés. Aussi, l'Azerbaïdjan estime que la communauté internationale devrait accorder une plus grande attention aux pays méditerranéens, qui absorbent la première vague de ces flux de réfugiés, ainsi qu'à la Jordanie, à la République arabe syrienne et au Pakistan, qui accueillent des millions de réfugiés irakiens et afghans. La crise alimentaire mondiale affecte gravement les groupes les plus vulnérables, et on assiste actuellement à l'apparition de réfugiés de la faim. Un grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées se trouvent depuis longtemps dans cette situation, notamment en Azerbaïdjan. Mais on a également enregistré des résultats positifs puisque 700 000 réfugiés et 2 millions de personnes déplacées ont pu rentrer dans leur région d'origine, et que de nouveaux pays ont accepté de participer au programme de réinstallation des réfugiés.

32. L'Azerbaïdjan est favorable au processus de réforme lancé par le HCR en 2006, qui renforcera l'organisation et rendra son assistance plus efficace. L'assistance financière obtenue jouant également un rôle important, l'Azerbaïdjan saisit cette occasion pour remercier les organismes et les pays donateurs, en particulier les États-Unis, l'Union européenne et le Japon. La décentralisation et la régionalisation des structures auront des effets positifs sur le rapport coût-efficacité des services administratifs du HCR, et le Centre des services globaux à Budapest en est un bon exemple.

33. Le HCR est actuellement présent dans 28 pays accueillant des personnes déplacées, dont l'Azerbaïdjan, et fournit une assistance à 14 millions de ces personnes. Le Gouvernement azerbaïdjanais est favorable à la poursuite de cette action tout en étant conscient qu'il est principalement de sa responsabilité de résoudre les problèmes liés aux personnes déplacées sur son territoire. À cet égard, les activités du Gouvernement azerbaïdjanais peuvent d'ailleurs être citées en exemple. Ainsi, les personnes déplacées qui vivaient dans des tentes ont été réinstallées dans de nouvelles infrastructures beaucoup plus proches de leur région d'origine, et les camps de tentes ont été supprimés. Le Gouvernement s'efforce également de favoriser le développement des activités génératrices de revenus des déplacés internes. Il remercie le HCR pour l'aide fournie dans le cadre du programme d'assistance au retour des populations déplacées de force et s'engage à continuer à coopérer étroitement avec lui. Conscient du rôle très positif que le HCR a joué en Azerbaïdjan durant les années 90 pour atténuer les conséquences de la catastrophe humanitaire due au conflit armé avec l'Arménie, il espère pouvoir bientôt apporter un appui financier au HCR en tant que pays donateur.

34. M. VHATTACHARYA (Bangladesh) se félicite de la récente mission du Haut-Commissaire au Bangladesh, qui lui a permis de prendre directement connaissance de la situation des réfugiés du Myanmar placés dans des camps depuis plusieurs dizaines d'années et de discuter avec les autorités nationales d'une stratégie en vue d'apporter une solution durable à ce problème. La participation des pays d'origine est un élément essentiel pour le succès durable du retour volontaire, lequel constitue la meilleure solution pour les réfugiés. Le Bangladesh est d'avis que le HCR devrait continuer à travailler avec les autorités du Myanmar en se fondant sur les activités existantes dans le nord de l'État de Rakhine. En effet, étant donné que la plupart des réfugiés au Bangladesh sont déjà rentrés en toute sécurité au Myanmar, on peut penser que les conditions qui prévalent dans le nord de l'État de Rakhine sont appropriées au retour volontaire des derniers réfugiés. Le Bangladesh encourage le Haut-Commissaire à privilégier cette solution.

35. Le Bangladesh accueille des réfugiées du Myanmar depuis plusieurs dizaines d'années alors que ses ressources sont limitées et qu'il est un des pays dont la densité démographique est la plus élevée au monde. Aussi, l'intégration des réfugiés au niveau local n'est plus possible. Le Bangladesh s'engage toutefois à renforcer l'aide aux réfugiés restants pour assurer leur protection. Des mesures visant à améliorer les conditions de vie dans les camps, l'éducation, la santé et la nutrition ont été prises au cours des derniers mois. Mais il est décourageant de constater que le budget et le plan de travail du HCR prévoient que le nombre de personnes concernées par ses activités au Bangladesh restera essentiellement inchangé en 2009. Les ressources dont disposera le HCR pour assurer la protection et répondre aux besoins d'assistance de ces réfugiés diminueront en 2009. En outre, le HCR prévoit de n'aider que 5 000 des 30 000 réfugiés qui, selon les prévisions, seront encore au Bangladesh à la fin de 2009. Le Gouvernement bangladais demande au Haut-Commissaire des explications à ce sujet, et lui

demande d'intervenir pour protéger ces réfugiés. Il appelle également la communauté internationale à contribuer aux efforts d'assistance à ces réfugiés.

36. Le Bangladesh accueille favorablement l'initiative d'évaluation des besoins globaux, qui permettra au HCR de mieux cerner les besoins des populations de réfugiés et d'en établir l'ordre de priorité. Il recommande au HCR d'accorder la priorité aux besoins de base et aux services essentiels aux personnes réfugiées de longue date. Il demande également au HCR de lancer des programmes d'appui aux communautés locales dans les zones touchées par les réfugiés au Bangladesh. Au vu de la déforestation importante causée par des années d'exploitation des ressources forestières par les réfugiés, il appelle le HCR à reprendre ses activités relatives aux forêts et à l'environnement, qui ont été interrompues depuis 2007.

37. M. MALLOUN (Observateur du Tchad) déclare que la crise humanitaire dans son pays est engendrée par la dégradation de la situation sécuritaire au Darfour, l'insécurité au nord de la République centrafricaine et l'instabilité dans l'est du Tchad liée aux incursions des groupes armés et aux tensions intercommunautaires. Depuis 2003, le Tchad abrite sur son territoire plus de 300 000 réfugiés soudanais et centrafricains, et l'insécurité généralisée a provoqué le déplacement interne de plus de 180 000 personnes. Malgré cette insécurité quasi permanente, les activités d'assistance en faveur de plus de 450 000 personnes se poursuivent et permettent de sauver des vies humaines. Conscient de cette situation, le Conseil de sécurité de l'ONU a autorisé le déploiement d'une force de maintien de la paix dans l'est du Tchad et le nord-est de la République centrafricaine. L'objectif de ce dispositif déployé dans les zones d'accueil est de sécuriser les réfugiés ainsi que le personnel humanitaire et de faciliter le bon déroulement des opérations humanitaires. La République du Tchad réitère l'expression de sa profonde reconnaissance au système des Nations Unies, à l'Union européenne, aux États-Unis d'Amérique et à la France pour leur contribution au déploiement de cette force internationale de maintien de la paix.

38. La présence des réfugiés soudanais et centrafricains au Tchad continue d'avoir des conséquences dramatiques et le Gouvernement tchadien estime que les conditions de retour de ces réfugiés dans leur pays d'origine ne sont pas encore réunies. Par conséquent le Gouvernement tchadien encourage le HCR à privilégier le programme de réinstallation des réfugiés dans un pays tiers. La situation humanitaire et sécuritaire demeurant fragile dans le Darfour et dans la partie septentrionale de la République centrafricaine, le Gouvernement tchadien réaffirme sa détermination à œuvrer pour une paix durable dans l'ensemble de la sous-région. Il reste favorable à l'existence d'un espace humanitaire, mais il attire l'attention de la communauté internationale sur les dérapages de certaines activités des ONG, par exemple de l'Arche de Zoé.

39. M^{me} SEBUDANDI (Observatrice du Rwanda) déclare que la délégation rwandaise s'associe à la déclaration faite par la Côte d'Ivoire au nom du Groupe africain. Elle rappelle que le Rwanda a toujours travaillé en étroite collaboration avec le Haut-Commissariat, notamment lorsqu'il a dû prendre en charge les très nombreux Rwandais réfugiés à l'étranger suite au génocide de 1994. Après les guerres qui ont ravagé la région des Grands Lacs, une des principales priorités du Rwanda a été de rapatrier plus de 3 300 000 réfugiés. Aujourd'hui, 99 % de ces réfugiés ont été rapatriés et réintégrés dans la société mais il convient de multiplier les efforts visant à faciliter le retour des 77 000 réfugiés qui se trouvent encore hors du pays.

40. Le Gouvernement a accompli des progrès rapides en termes de redressement et de développement du pays créant ainsi un environnement stable et favorable au développement économique. La bonne gouvernance, la démocratisation, l'éducation universelle gratuite, le système de santé publique et les stratégies de réduction de la pauvreté figurent parmi les exemples de ces bons résultats, et le Rwanda est en voie de réaliser certains des objectifs du Millénaire pour le développement. Compte tenu de cette évolution positive, le Gouvernement rwandais a demandé au Haut-Commissariat d'invoquer la clause de cessation pour les réfugiés rwandais, décision qui pourrait être un encouragement au rapatriement si elle est assortie d'une campagne de sensibilisation efficace.

41. Le Rwanda accueille également quelque 55 000 réfugiés, qui proviennent essentiellement de la région des Grands Lacs. Malheureusement, les crédits budgétaires que lui accordent le Haut-Commissariat et d'autres partenaires pour s'assurer du bien-être de ces réfugiés ont récemment diminué. Cette situation est préoccupante puisque le Rwanda a souvent dû recourir à ses maigres ressources propres pour répondre aux besoins élémentaires de ces réfugiés. Le Rwanda appuie toutes les initiatives en cours pour faire face au problème des réfugiés et des déplacés internes dans la région des Grands Lacs et engage la communauté internationale à suivre de très près les combats qui ont repris dans l'est du Congo afin d'éviter de nouveaux afflux de réfugiés et un retour de l'insécurité au Rwanda. Cela semble d'autant plus nécessaire que certains rapports indiquent que les forces génocidaires Interahamwe sont impliquées dans ces combats.

42. M. MINAH (Observateur de la Sierra Leone) déclare que son Gouvernement soutient entièrement les activités du HCR en Sierra Leone, notamment l'assistance essentielle apportée aux réfugiés dans le pays, ainsi que dans les autres zones de tension dans le monde. La Sierra Leone a récemment enregistré d'importants progrès en ce qui concerne le règlement des problèmes liés aux réfugiés, et elle continue à faire tout ce qui est en son pouvoir pour consolider la paix et la stabilité dans le pays. En ce qui concerne la question de la réparation, le Gouvernement est conscient de son obligation d'indemniser les victimes du conflit interne et a donc mis en œuvre un programme de réparation. Il souhaite bénéficier du soutien du système des Nations Unies et de la communauté internationale pour assurer le succès de ce programme. En ce qui concerne la réinstallation des réfugiés dans les pays voisins, la Sierra Leone fait tout ce qui est en son pouvoir, avec le concours du HCR, pour réinstaller les personnes qui souhaitent bénéficier des politiques de réinstallation mises en œuvre par ces pays. Enfin, pour ce qui est de la clause de cessation, la Sierra Leone se félicite du dialogue utile et des précisions fournies par le HCR suite aux préoccupations exprimées récemment par la Sierra Leone.

43. M. MATUS (Observateur du Bélarus) déclare que son pays a obtenu des résultats notables dans l'élaboration d'un système national d'octroi de l'asile et a pris des mesures concrètes en vue de prendre part au système mondial de protection des réfugiés. Le pays a établi des fondements juridiques solides pour travailler avec les réfugiés et il a mis en place des organes d'État chargés de la gestion des questions liées aux migrations forcées. Il a adopté en juin dernier une nouvelle loi relative à l'octroi aux citoyens étrangers et aux apatrides du statut de réfugié, lequel s'accompagne de mesures de protection provisoires. Lors de l'élaboration de cette loi, il a tenu compte de la législation de plusieurs États de l'Union européenne ainsi que des recommandations formulées par le Haut-Commissariat.

44. Depuis 1997, sur plus de 3 000 demandeurs d'asile en République de Bélarus, 802 personnes issues de 13 États ont obtenu le statut de réfugié. En outre, une décision de

non-refoulement a été prononcée pour 79 étrangers, ce qui a permis de leur accorder une autorisation de séjour temporaire d'une durée d'un an maximum. Le Bélarus a créé les conditions nécessaires à l'intégration sociale des réfugiés, notamment au moyen de la naturalisation. À ce jour, 64 réfugiés, soit 8 % du total, ont acquis la citoyenneté bélarussienne.

45. Grâce à une coopération constructive entre la représentation du Haut-Commissariat au Bélarus et le Ministère des affaires intérieures dans le cadre du programme thématique «Migration et asile» en 2008, on a pu élaborer deux projets d'assistance technique internationale dont la mise en œuvre contribuera à résoudre efficacement les problèmes de migration au Bélarus. Ces deux projets sont actuellement examinés par la Commission européenne et le Gouvernement bélarussien espère que leur adoption définitive sera le gage d'une coopération future entre le Bélarus, l'Union européenne et le Haut-Commissariat. Respectant strictement les obligations contractées dans le domaine humanitaire, le Bélarus est ouvert à une coopération internationale constructive dans ce domaine.

46. M. GUTH (Commission européenne) dit que le HCR est une source d'inspiration pour la Commission européenne, qui a entrepris de revoir intégralement sa politique commune en matière d'asile et compte adopter très prochainement un pacte européen sur l'immigration et l'asile. D'ici à juin 2009, seront proposés un certain nombre de projets de loi visant à réviser tous les instruments politiques européens en matière d'asile et à mettre en place des procédures conformes aux normes les plus strictes. Début 2009, la Commission européenne proposera la création d'un bureau européen d'appui en matière d'asile, qui contribuera grandement à améliorer la qualité des procédures d'asile dans toute l'Union européenne. La Commission européenne entend également faire preuve d'une plus grande solidarité à l'égard des pays tiers qui accueillent de nombreux réfugiés, grâce notamment à la création d'un programme de réinstallation.

47. Parce que l'aide financière doit être fonction des besoins humanitaires, la Commission européenne soutient la nouvelle initiative d'évaluation des besoins globaux. Compte tenu de son mandat et de sa présence sur le terrain, le HCR est bien placé pour rassembler des renseignements détaillés sur les besoins des réfugiés et des personnes déplacées. La Commission exhorte le HCR à poursuivre son initiative dans un esprit de coopération avec les pays hôtes, les autres institutions, les ONG et les coordonnateurs des opérations humanitaires. Dans ce contexte, elle salue les efforts déployés par le HCR et les organismes à vocation humanitaire pour préciser comment les objectifs de coordination globale de la réforme humanitaire peuvent être conciliés avec le mandat unique du HCR en matière de protection des réfugiés. En conclusion, la Commission européenne rend hommage aux membres du HCR qui mettent quotidiennement leur vie en péril pour protéger les droits et les vies des plus vulnérables.

48. M^{me} DIOP (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest/CEDEAO) s'associe à la déclaration faite par le représentant de la Côte d'Ivoire au nom du Groupe africain et dit qu'en 2001 la CEDEAO et le HCR ont adopté un cadre de coopération plurisectorielle qui vise essentiellement à renforcer les capacités de fournir une aide humanitaire dans les situations d'urgence et de crise dans les pays d'Afrique de l'Ouest. La CEDEAO a créé une équipe d'intervention d'urgence, dont les membres sont formés par le HCR depuis 2006. La Commission de la CEDEAO s'attache par ailleurs à élaborer une politique sous-régionale d'intervention d'urgence en Afrique de l'Ouest.

49. Ces dernières années, l'Afrique de l'Ouest a été touchée par des pluies incessantes, qui ont provoqué des inondations et ont fait des milliers de victimes, sans parler des déplacements de millions de personnes, de la destruction des infrastructures et des terres agricoles et de l'apparition d'épidémies. Dans ce contexte, les États membres attendent beaucoup de l'assistance de la CEDEAO, qui elle-même compte sur un renforcement de la collaboration avec le HCR pour l'aider à mettre en place une structure permanente d'intervention d'urgence dans la sous-région. La Commission de la CEDEAO a beaucoup appris de l'atelier conjoint qu'elle a organisé avec le HCR en vue d'intégrer des indicateurs humanitaires dans son système d'alerte rapide, l'ECOWARN, outil indispensable qui permet à la CEDEAO de s'acquitter de son mandat de prévention et de gestion des conflits et d'intervenir rapidement dans les situations d'urgence humanitaire et de conflit. Dans le cadre de l'approche commune des migrations, adoptée par l'Autorité de la CEDEAO en janvier 2008, la Commission de la CEDEAO a été chargée d'utiliser ses mécanismes d'intégration régionale pour contribuer à régulariser le statut des réfugiés après les conflits. La CEDEAO entend également veiller à ce que le Protocole sur la libre circulation des personnes serve à protéger les droits non seulement des réfugiés mais aussi des migrants et des demandeurs d'asile.

50. La CEDEAO annonce qu'elle organisera avec le HCR une conférence régionale sur la protection des réfugiés et les migrations internationales, qui se tiendra à Dakar les 13 et 14 novembre 2008. Elle indique enfin qu'en collaboration avec l'Union africaine elle entend présenter une politique commune relative aux personnes déplacées lors de la conférence que les deux institutions organiseront sur ce thème en 2009.

51. M. GUTERRES (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés), réagissant aux dernières interventions des délégations, partage l'avis de la représentante de l'Inde selon lequel la mise en œuvre des programmes relatifs aux personnes déplacées incombe au premier chef aux États membres. Le HCR n'a cessé de renforcer sa coopération avec l'Inde, qui, bien qu'elle n'ait pas ratifié la Convention relative au statut des réfugiés, a toujours beaucoup fait en faveur des réfugiés et applique le principe de non-refoulement. Répondant à l'intervention du représentant de l'Azerbaïdjan, M. Guterres salue l'engagement pris par le Gouvernement azerbaïdjanais de construire des abris solides plutôt que de simples tentes dans les camps. Cet engagement devrait être un exemple pour de nombreux pays car il montre qu'il est possible de travailler au retour des personnes réfugiées et déplacées tout en leur offrant sur place des conditions de vie décentes et dignes. M. Guterres réaffirme à l'intention du représentant du Bangladesh que le HCR est toujours disposé à l'aider à poursuivre son programme de rapatriement volontaire des réfugiés rohingyas originaires du nord de l'État de Rakhine au Myanmar. Le Haut-Commissaire entretient des contacts étroits avec les autorités du Myanmar à ce sujet et devrait prochainement se rendre dans le pays pour évaluer les besoins. Il félicite le Bangladesh pour avoir réussi à améliorer sensiblement les conditions de vie des réfugiés dans les camps et l'assure que le HCR n'entend aucunement réduire son assistance et son engagement aux réfugiés rohingyas en 2009, à moins que leur nombre ne diminue considérablement.

52. M. Guterres tient à remercier le Tchad pour la générosité dont il fait preuve en accueillant un grand nombre de réfugiés du Darfour et de la République centrafricaine. Le HCR continuera à fournir au pays toute l'assistance et l'appui dont il a besoin, notamment pour venir en aide aux populations tchadiennes touchées par les conflits dans la région. Le Haut-Commissaire condamne par ailleurs vivement les activités de l'Arche de Zoé au Tchad. M. Guterres partage les préoccupations exprimées par l'observatrice du Rwanda au sujet des réfugiés rwandais

enrôlés dans des groupes armés à l'extérieur du pays et l'assure qu'il n'épargne aucun effort pour trouver des solutions au problème. Il se félicite de l'amélioration de la situation économique et du retour à une plus grande stabilité au Rwanda, ce qui devrait contribuer à créer des conditions plus propices au retour des personnes réfugiées et déplacées. Le HCR apprécie grandement les efforts déployés par la Sierra Leone pour remettre l'économie sur les rails et prend note de la volonté du Gouvernement de développer son programme d'indemnisation.

53. M. Guterres dit que le HCR souhaite collaborer étroitement avec le Bélarus aux fins de la mise en place d'un système d'asile et d'une meilleure gestion des flux migratoires dans la région. Le Haut-Commissaire souligne que l'Union européenne est un partenaire privilégié du HCR, les contributions des États membres de l'Union représentant près de 45 % du budget du HCR. Il se félicite de l'élaboration d'une politique commune en matière d'asile et attend avec beaucoup d'intérêt la création du bureau européen d'appui en matière d'asile. M. Guterres réaffirme que le HCR est disposé à travailler avec tous ses partenaires dans le cadre de l'initiative d'évaluation des besoins globaux car toutes les parties prenantes visent le même objectif, à savoir agir en fonction des besoins réels sur le terrain. Le HCR est très attaché à sa coopération avec la CEDEAO, dont le Protocole sur la libre circulation des personnes constitue un instrument clef d'intégration locale des ressortissants d'autres pays de la Communauté. Le HCR continuera de coopérer avec la CEDEAO dans le cadre de l'établissement de sa structure d'intervention d'urgence. M. Guterres conclut en soulignant que la CEDEAO a joué un rôle essentiel pour la promotion de la paix et de la sécurité dans la région.

54. M^{me} TSHERING (Observatrice du Bhoutan), exerçant son droit de réponse suite à la déclaration de l'observateur du Népal, dit que la question des réfugiés dans les camps népalais est une question complexe, sur fond d'immigration clandestine, dans une région qui se caractérise par de vastes mouvements de population et par des frontières très poreuses. Contrairement aux affirmations des autorités népalaises, les camps n'accueillent pas seulement des personnes d'origine bhoutanaise et l'absence de mécanisme efficace d'identification ne permet pas de contrôler la véritable identité de ceux qui se présentent aux portes des camps en se prétendant de nationalité bhoutanaise. Contrairement également à ce que laisse entendre le Népal, le Gouvernement bhoutanais est profondément préoccupé par le sort réservé aux réfugiés qui se trouvent dans les camps à l'est du Népal. Il espère que les négociations entre les deux pays, qui ont capoté en 2003 après que des Bhoutanais ont essuyé de violentes attaques dans les camps, pourront être relancées dans les meilleurs délais afin que puisse être trouvée une solution durable au problème.

55. M. BHATTARAI (Observateur du Népal), répondant à l'observatrice du Bhoutan, dit que la présence de réfugiés bhoutanais au Népal s'explique par la politique de discrimination du Bhoutan vis-à-vis de ses propres citoyens. Les personnes concernées ont été expulsées du Bhoutan, qui tente simplement d'échapper à ses responsabilités vis-à-vis de ses propres ressortissants. Le Népal ne veut pas expulser ces personnes pour des motifs humanitaires, même si tous les partis politiques népalais souhaitent qu'elles puissent retourner dans leur pays dans la dignité. Contrairement à ce que prétend le Bhoutan, les autorités bhoutanaises ne souhaitent pas collaborer avec le Népal pour faire appliquer des accords et engager de nouvelles négociations bilatérales.

La séance est levée à 17 h 55.
